

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le mardi 12 avril 2016, à 19h 30.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2016,
- Vote de l'état de notification des taux d'imposition de 2016,
- Présentation et vote du budget bois et commune 2016,
- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde pour le projet de reliure des registres des délibérations et des arrêtés,
- Informations diverses.

Saumos, le 05 avril 2016

----- Séance du 12 avril 2016 -----

Présents : M. BRUNAUD Cyril, Mme CONSTANTIN Anne, Mme DEJEAN Lisette, Mme DUBOIS Agnès, M. DURIEZ Bernard, Mme GIRONNS Géraldine, Mme GUERINET Séverine M. JUARROS Jean-François, Mme MAU Marie-Noëlle, Mme MOUTIC Claudette, Mme REY Céline, M. RUIZ Manuel, M. THOMIN Jacques

Secrétaire de séance : Mme GIRONNS Géraldine

Absente excusée : Mme BITTERLY Virginie pouvoir à M.RUIZ Manuel

----- 1) Le procès-verbal de la séance du 08 mars 2016

Le procès-verbal des délibérations du 08 mars 2016 est adressé par courrier à chaque conseiller municipal. Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 08 mars 2016 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du 08 mars 2016, sans observation.

2) Vote de l'Etat de Notification des Taux d'Imposition de 2016 (2016-008)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances,

Vu l'état n°1259 portant notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016,

L'augmentation proposée de 5% faite suite à l'augmentation de 4% de 2015 et à trois années sans augmentation. Elle est nécessaire :

- Pour compenser la baisse de la dotation de l'état de 14,8%
- Pour couvrir en partie les dépenses liées à l'élaboration du PLU
- Pour assurer une capacité d'investissement

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, ainsi qu'il suit le taux des taxes directes locales, avec une augmentation de 5%, pour l'année 2016 :

- Taxe d'Habitation	14,22 %
- Taxe Foncière Bâti	14,26 %
- Taxe Foncière non Bâti	32,95 %
- Produit fiscal attendu	112 450 €

3) Présentation et vote du budget bois 2016 (2016-009)

Madame CONSTANTIN Anne présente au Conseil Municipal le projet de budget bois établi pour l'année 2016, en détaillant chapitre par chapitre les prévisions des sections de fonctionnement et d'investissement.

Madame CHARLE Valérie le soumet au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le budget bois 2016 tel qu'il a été présenté, ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 204 614 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 79 211 € pour la section d'investissement.

4) Présentation et vote du budget unique commune 2016 (2016-010)

Madame CONSTANTIN Anne présente au Conseil Municipal le projet de budget unique commune établi pour l'année 2016, en détaillant chapitre par chapitre les prévisions des sections de fonctionnement et d'investissement. Madame CHARLE Valérie le soumet au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le budget unique commune 2016 tel qu'il a été présenté, ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 413 564 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 112 932 € pour la section d'investissement.

5) Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde (2016-011)

Madame le Maire expose que le projet de reliure des registres des délibérations de 2011 à 2014 (1 tome de 277 feuilles) et des arrêtés de 2011 à 2015 (1 tome de 90 feuilles) et dont le coût prévisionnel s'élève à 187 € HT, soit 224,40 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Gironde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet de reliure des registres des délibérations et des arrêtés,
- de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Gironde.

6) Informations diverses

Monsieur RUIZ Manuel annonce la réception des panneaux de signalisation. Un arrêté municipal a été établi pour leurs implantations sur certaines voies. Considérant que les chaussées sont déformées, il y avait lieu d'interdire la circulation à tous véhicules sauf aux riverains et aux services publics sur ces voies.

Monsieur RUIZ Manuel informe de la mise en conformité des lignes électriques par ERDF.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire, déclare la séance close.
La séance est levée à 20 heures 10.

Madame le Maire

Les Conseillers

Secrétaire de séance